



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Éducation / Remplacement des enseignants absents / Création de postes

# Remplacements : un dispositif loin des attentes des parents d'élèves

Au terme de l'assemblée générale des présidents du 18 octobre 2005, la FCPE-Paris considère que le décret ministériel, relatif aux remplacements des absences de courte durée prévisibles, représente une légère avancée par rapport à ses revendications, dans la mesure où ce texte consacre la reconnaissance par le ministère de l'Éducation nationale de son obligation d'assurer la continuité du service d'enseignement et, pour ce faire, la nécessité d'instituer des dispositifs spéciaux.

Toutefois, la FCPE-Paris considère que les préconisations de ce décret restent loin de répondre aux attentes des parents d'élèves, occultent particulièrement le remplacement des absences de plus de 15 jours.

Pour la FCPE-Paris, l'objectif reste le remplacement effectif de tous les enseignants absents, dans le seul intérêt des élèves et, par conséquent, dans un cadre assurant la qualité pédagogique de ces remplacements.

En conséquence, la FCPE-Paris invite ses élus dans les conseils d'administration à soutenir les protocoles de remplacement là où ils sont proposés, et à demander une évaluation du dispositif local dès que les résultats le permettront.

La FCPE-Paris invite ses élus à s'abstenir sur d'éventuelles motions d'enseignants proposant l'abrogation de ce texte.

La FCPE-Paris maintient ses revendications de création de postes de titulaires remplaçants dans toutes les disciplines, pour assurer les remplacements de courte comme de longue durée, d'évaluation permanente des absences et des mesures prises pour y remédier.

**Paris, le 30 octobre 2005**

**RELATIONS PRESSE : Olivier Messac - ☎ 06 12 17 12 12 [olivier.messac@fcpe75.org](mailto:olivier.messac@fcpe75.org)**

**Communiqués en ligne sur : [http://www.cpe75.org/cdpe/n\\_rpresse.htm](http://www.cpe75.org/cdpe/n_rpresse.htm)**